

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU

Le 26 mars 2018 à 20 heures, le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 16 mars 2018.

PRESENTS :

Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Baya MOKHTARI, Siméoni NOUSSITHE KOUETA, Ghislaine RIBALTA, Mohamed HABIB, Claire GARNIER, Philippe LAFORGE, Caroline BOISSET, Jean Paul LATHIERE, Claudie RIGOT, Sylviane LEPOITTEVIN, Sengded CHANTHAPANYA, Gérard THOUMINE, Liliane DUVIEU, Nadège SIMON, Karine BACHELEY, Najat MASDAN, Nadia AIT TAYEB, Salima REGAIA, Guy DUFOUR, El Houcine OUARRAOU, Onder AYDIN, Patrick MAROLE, Marcel AUDE, Thierry LEGOUIX, Corinne OCCANSEY, Vincent LOUVET, Joël LE TENSORER, Laurence TOUROULT formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs de : Priska GUILLOT à Nadège SIMON
Jean-François ALY à Nadia AIT TAYEB
Léa CHATEL à Laurent MATA
Dramane KY à Siméoni NOUSSITHE KOUETA

SECRETAIRE DE SEANCE : Onder AYDIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.

Une minute de silence a été respectée par le conseil municipal en mémoire des victimes des attentats de Carcassonne et de Trèbes du 23 mars 2018.

Compte tenu de la présence d'enfants du groupe scolaire du Bois, l'ordre de présentation des délibérations est modifié.

Dénomination du groupe scolaire du Bois

Evoquée en Conseil d'école il y a plusieurs mois, l'idée de donner un nom à ce groupe scolaire a donné lieu à un travail de recherche documentaire des élèves de cycle 3 de l'école élémentaire puis à l'organisation d'une consultation associant les enseignants et les parents d'élèves. Parmi les quelques noms de personnalités ressortis de cette consultation, celui de Claudie HAIGNERE, scientifique, spationaute et femme politique française, est apparu particulièrement approprié, au regard de son parcours et des valeurs qu'elle défend.

Les enfants présents lors de la séance sont invités à s'exprimer sur la proposition qu'ils ont formulée de retenir le nom de Claudie Haignere.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de nommer les écoles du Bois : groupe scolaire Claudie HAIGNERE.

M. KAHO rentre en séance.

Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Baya MOKHTARI, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Vote des taux des impôts communaux

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les taux d'imposition 2018 tels que proposés, à savoir :
 - ◆ Taxe d'habitation : 18,46 %
 - ◆ Taxe foncière bâtie : 29,45 %
 - ◆ Taxe foncière non bâtie : 52,19 %

Budget principal – Budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à la majorité :

- APPROUVE le budget primitif 2018 du budget principal,

- ❑ AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

Mme MASDAN quitte la séance.

Budget opérations économiques – Budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Claudie RIGOT, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le budget primitif 2018 du budget opérations économiques.

Budget vente d'énergie – Budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le budget primitif 2018 du budget vente d'énergie.

Mmes RIGOT, SIMON, BACHELEY et M. OUARRAOU quittent la séance.

Rapport 2018 sur l'état et l'évolution de la dette

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA :

- ❑ PREND ACTE du rapport 2018 sur l'état et l'évolution de la dette.

Garantie d'emprunt de 890 000 € à la SAHLM de la Plaine Normande pour la rénovation de 45 logements situés 538, quartier du Bois à Hérouville-Saint-Clair

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 890 000 € souscrit par la SAHLM la Plaine Normande auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°60461.
- ❑ DECIDE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

- ❑ S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Communauté Urbaine de Caen la mer - Convention de mise à disposition ascendante de service

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition ascendante de services auprès de la Communauté Urbaine,
- ❑ APPROUVE la liste des moyens humains mis à disposition,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Communauté Urbaine de Caen la mer - Convention de reversement de la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE les termes de la convention de reversement de la taxe d'aménagement,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Mme AIT TAYEB et M. KAHO quittent la séance.

I - Transformation de deux postes de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet en deux postes de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet.

II - Transformation de deux postes de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet 50 % en un poste de catégorie C du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ TRANSFORME :
 - Le poste n°302 et le poste n°376 de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet en deux postes de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet,

- Les postes de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet 50 % n°457 et n° 689 en un poste de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet n° 689.

M. AYDIN quitte la séance.

Cimetière – Concessions et taxes funéraires - Révision des tarifs pour l'année 2018 (applicables au 1^{er} avril 2018)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE d'appliquer les tarifs exposés ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2018 et de maintenir le tarif de la vacation de police à 20 €.

Mme GARNIER quitte la séance et donne pouvoir à Mr LAFORGE.

Mmes RIGOT, SIMON, BACHELEY, MASDAN et M. OUARRAOU entrent en séance.

Extension du système de vidéoprotection urbaine et demande de financement

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE l'extension du système de vidéoprotection avec 3 points fixes supplémentaires,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à solliciter les aides financières pour l'extension du système de vidéoprotection,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Désignation d'un représentant de la Ville au sein du Conseil d'école Montmorency

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DESIGNNE M. Philippe LAFORGE pour représenter la Ville au sein du Conseil d'école du groupe scolaire Montmorency

M. KAHO entre en séance.

M. MATA quitte la séance.

Répartition des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes pour l'année 2018

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la répartition des subventions de fonctionnement aux associations selon les tableaux en annexes et selon les votes suivants :
- ✓ *Secteur Développement Social* : n'ont pas pris part au vote conformément à l'article L2131-11 du CGCT :
 - S. LEPOITTEVIN, G. THOUMINE : membre du Conseil d'Administration de la Voix des femmes
 - S. REGAIA : membre du Conseil d'administration d'Unir la Ville
 - B. MOKTHARI, P. LAFORGE, G. RIBALTA, N. MASDAN, G. THOUMINE : membres du Conseil d'administration de LARU
- ✓ *Secteurs Culture et Relations Internationales* : n'ont pas pris part au vote conformément à l'article L2131-11 du CGCT :
 - S. LEPOITTEVIN, P. LAFORGE et C. BOISSET : membres du conseil d'administration de l'ADMH
 - S. LEPOITTEVIN et C. RIGOT : membres du conseil d'administration de l'association Saison musicale
 - P. LAFORGE et L.CHATEL : membres du conseil d'administration du Centre National de la Navigation Caen-Normandie
 - S. LEPOITTEVIN, C. RIGOT, N. SIMON, D. KY : membres du conseil d'administration de l'Association Solidarité Tikhvine
 - S. KOUETA, B. MOKHTARI, N. MASDAN, EH OUARRAOU : membres du conseil d'administration de l'association Amitié Hérouville Ahfir
- ✓ *Secteur Sports* : n'ont pas pris part au vote conformément à l'article L2131-11 du CGCT :
 - JP LATHIERE, N. SIMON, P. MAROLE, G. THOUMINE, L.CHATEL : membres du Conseil d'Administration de l'ELSH
 - P. MAROLE, OUARRAOU : membre du Conseil d'Administration du SCH Foot
- ✓ *Secteur Vie Associative* : n'ont pas pris part au vote conformément à l'article L2131-11 du CGCT :
 - S. LEPOITTEVIN, JP LATHIERE, G. THOUMINE : membres du conseil d'administration de la MJC
 - S. LEPOITTEVIN, JP LATHIERE, G. RIBALTA : membres du conseil d'administration de l'association S3A
 - L. DUVIEU, G. RIBALTA : membres du conseil d'administration du CRAC
- ✓ *Secteur Prévention* : n'ont pas pris part au vote conformément à l'article L2131-11 du CGCT :
 - JP LATHIERE et N. SIMON : membre du Conseil d'Administration de l'AQJ
- ✓ *Secteur Emploi Insertion Professionnelle* : n'ont pas pris part au vote conformément à l'article L2131-11 du CGCT :
 - M. HABIB : membre du Conseil d'Administration de DEFI
 - G. RIBALTA : membre de FJT

- ✓ *Participations* : n'ont pas pris part au vote conformément à l'article L2131-11 du CGCT :
 - R. THOMAS, C. GARNIER, S. LEPOITTEVIN, K.BACHELEY, L. DUVIEU, G. RIBALTA, G. THOUMINE, C. BOISSET, T. LEGOUIX : membres du Conseil d'Administration du CCAS

Mme AIT TAYEB entre en séance.

Subvention exceptionnelle à l'association Amitié Solidarité Tikhvine pour l'organisation d'un séjour à Tikhvine pour des jeunes apprenant le russe

Mmes RIGOT, LEPOITTEVIN, SIMON et M. KY, membres du Conseil d'Administration de l'association Amitié Solidarité Tikhvine, n'ont pas pris part au vote conformément à l'article L2131-11 du CGCT.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Siméoni NOUSSITHE KOUETA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 450 € à l'association Amitié Solidarité Tikhvine pour accompagner ce projet,
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes permettant l'exécution de cette délibération.

Mme REGAIA quitte la séance.

Aide à l'accession sociale à la propriété

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à verser ces subventions.

*Mme REGAIA entre en séance.
M. DUFOUR quitte la séance.*

Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Quartiers Jeunes

M. LATHIERE et Mme SIMON, membres du Conseil d'Administration de l'AQJ, n'ont pas pris part au vote conformément à l'article L2131-11 du CGCT.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Jean-Paul LATHIERE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'AQJ à compter du 1er avril 2018 jusqu'au 31 mars 2021.

Service Jeunesse - Approbation du règlement pour les actions d'autofinancement

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Jean-Paul LATHIERE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ADOPTE le règlement des actions d'autofinancement,
- ❑ FIXE les tarifs des tickets utilisés par la régie de recettes du service Jeunesse ainsi qu'exposé ci-dessous,

Ticket violet	1,00€
Ticket jaune	1,50€
Ticket bleu	2,00€
Ticket vert	3,00€
Ticket rouge	5,00€

- ❑ FIXE les tarifs des actions prévues par le service Jeunesse pour l'année 2018 ainsi qu'exposé ci-dessous.

	Nature du produit	Prix de vente
1	Calendrier	5,00€
2 (buvette)	Part de gâteau, café, chocolat chaud, bouteille d'eau (50cl), barre chocolatée	1,00€
	Boisson (33cl), crêpe, sachet de bonbon	1,00€
	Sandwich, part de salade composée, part de pizza, soupe	3,00€
	Formule sandwich (sandwich, boisson, chips)	4,50€
3 (viennoiseries)	Croissant, pain au chocolat	1,50€
4	Chocolat (sachet)	3,00€
5	Pot de confiture	4,00€
6	Galette des Rois	5,00€
7	Place de spectacle	5,00€
8	Fleurs	5,00€
9	DVD	5,00€
10	T-shirt	10,00€
11	Clé USB	6,00€
12	Carte postale, programme	1,00€
13	Case pour tombola, enveloppe	1,00€

MM. MATA, DUFOUR, AYDIN entrent en séance.

Projet d'échange franco-allemand autour des arts du cirque

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Jean-Paul LATHIERE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ VALIDE le projet d'échange franco-allemand autour des arts du cirque entre la Ville d'Hérouville Saint-Clair et la Ville de Garbsen,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 1000 euros,

- ❑ AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention d'un montant de 3800 euros,
- ❑ APPROUVE le tarif de 200 euros de participation financière par jeune pour le projet,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fusions des écoles maternelle et élémentaire sur les groupes : S. Veil, P. Gringoire, Montmorency, Le Bois

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE la fusion des écoles maternelle et élémentaire Le Bois en une école primaire C. Haignéré,
- ❑ APPROUVE la fusion des écoles maternelle et élémentaire P. Gringoire en une école primaire P. Gringoire,
- ❑ APPROUVE la fusion des écoles maternelle et élémentaire Montmorency en une école primaire Montmorency,
- ❑ APPROUVE la fusion des écoles maternelle et élémentaire S. Veil en une école primaire S. Veil.

Mme MOKHTARI quitte la séance.

Fusion de l'école primaire Boisard et de l'école maternelle Lébisey

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE la fermeture de l'école primaire J. Boisard,
- ❑ DECIDE la fermeture de l'école maternelle Lébisey,
- ❑ DECIDE l'ouverture de l'école primaire J. Boisard, réunissant les sites de J. Boisard, sur le quartier de la Grande Delle et de Lébisey, sur le quartier du même nom.

M. KOUETA quitte la séance.

Soutien de la Ville aux projets de classes de découverte, sorties et animations pédagogiques : attribution de subventions aux coopératives scolaires

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCORDE des subventions aux coopératives scolaires pour soutenir les projets de classes de découverte, sorties ou animations pédagogiques. Les montants des subventions accordées pour chacune des écoles sont déclinés dans le tableau ci-dessous.

**Projets de séjours, sorties scolaires ou d'animation sur site
Montants des subventions par coopérative scolaire pour 2018**

(17,50 €/ élève)

Nom de l'école	Effectifs au 08/01/2018	Montant de la subvention
C. BLAISOT	154	2 695,00 €
Le BOIS maternelle	64	1 120,00 €
Le BOIS élémentaire	105	1 837,50 €
J. BOISARD	215	3 762,50 €
C. FREINET	283	4 952,50 €
P. GRINGOIRE maternelle	149	2 607,50 €
P. GRINGOIRE élémentaire	226	3 955,00 €
LEBISEY	60	1 050,00 €
MONTMORENCY maternelle	63	1 102,50 €
MONTMORENCY élémentaire	98	1 715,00 €
POPPA DE VALOIS	332	5 810,00 €
S. VEIL maternelle	118	2 065,00 €
S. VEIL élémentaire	146	2 555,00 €
TOTAL	2013	35 227,50 €

M. KOUETA entre en séance.

Règlement intérieur du service de la restauration scolaire municipale pour l'année 2018-2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur de la restauration scolaire municipale

Mme MOKHTARI entre en séance.

Tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2018-2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2018-2019, selon le tableau en annexe.

Grille de tarification de la restauration scolaire 2018-2019 :

Règle générale :

	<i>Tranche</i>	<i>Quotient (€)</i>	<i>Tarif du repas (€)</i>	<i>Prise en charge CCAS (€)</i>	<i>Coût à charge des familles (€)</i>
Hérouvillais	Bleue	0 à 430	1,02	1,02	0,00
	Rouge	430,01 à 555	1,62	1,62	0,00
	Jaune	555,01 à 680	2,22	0,00	2,22
	Verte	680,01 à 805	2,82	0,00	2,82
	Orange	805,01 à 930	3,42	0,00	3,42
	Blanche	930 ,01 à +	4,02	0,00	4,02
Hors commune			5,40	/	5,40

Tarif majoré (en cas d'absence non prévenue ou de fréquentation partielle du restaurant scolaire) :

	<i>Tranche</i>	<i>Quotient (€)</i>	<i>Tarif du repas (€)</i>	<i>Prise en charge CCAS (€)</i>	<i>Coût à charge des familles (€)</i>
Hérouvillais	Bleue	0 à 430	1,02	0,00	1,02
	Rouge	430,01 à 555	1,62	0,00	1,62
	Jaune	555,01 à 680	2,44	0,00	2,44
	Verte	680,01 à 805	3,10	0,00	3,10
	Orange	805,01 à 930	3,76	0,00	3,76
	Blanche	930 ,01 à +	4,42	0,00	4,42
Hors commune			5,94	/	5,94

Tarif repas exceptionnel	5,50 €
---------------------------------	---------------

Tarif repas de convives non-inscrits dans les écoles hérouvillaises	5,40 €
--	---------------

Tarifs adultes	
Enseignants dont l'indice est inférieur à l'indice majoré 465	5,40 €
Enseignants dont l'indice est supérieur à l'indice majoré 465	6,02 €

Droit annuel d'inscription au service	
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfants	10,00 €
A partir du 3 ^{ème} enfant	7,00 €

Tarifs des accueils périscolaires pour l'année 2018-2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs des accueils périscolaires pour l'année 2018/2019, repris dans les tableaux ci-dessous

Service de garderie périscolaire: tarification pour l'année scolaire 2018-2019

Tranche	Quotient		Hérouvillais		Non Hérouvillais	
			Tarif accueil matin	Tarif accueil soir	Tarif accueil matin	Tarif accueil soir
Bleu/Rouge	0 à 555	1 ^{er} Enfant	1,42 €	2,68 €	1,99 €	3,39 €
		à partir du 3 ^{ème} enfant	1,14 €	2,32 €	1,70 €	3,04 €
Jaune/Verte	555,01 à 805	1 ^{er} Enfant	1,70 €	3,21 €	2,27 €	3,93 €
		à partir du 3 ^{ème} enfant	1,42 €	2,86 €	1,99 €	3,57 €
Orange/Blanche	> à 805,01	1 ^{er} Enfant	1,99 €	3,75 €	2,56 €	4,46 €
		à partir du 3 ^{ème} enfant	1,70 €	3,39 €	2,27 €	4,11 €

Equipements municipaux d'accueil du jeune enfant : adoption des règlements intérieurs

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE les nouveaux règlements intérieurs des équipements collectifs : Les P'tits Lutins et Le Jardin de Rollon et de la crèche familiale.

Reconduction en 2018 de la Convention « Correspondants Solidarité Emploi » pour les territoires du Contrat de Ville de l'agglomération Caen la Mer

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer la Convention inhérente à la reconduction du dispositif « Correspondants Solidarité Emploi » pour le territoire du Contrat de Ville de Caen-la-Mer (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020).

Rénovation thermique de la Maison des associations (quartier du Grand Parc) – Attribution du marché de prestations de service relatif à un contrat de mandat public de maîtrise d'ouvrage et sollicitation de subventions

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ATTRIBUE à la Société SHEMA le marché de prestation de service de mandat public de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation thermique de la Maison des associations sise à Hérouville Saint-Clair, pour une rémunération forfaitaire de 22 750 euros hors taxes,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'engagement faisant office de contrat de mandat public de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation thermique de la Maison des associations, ainsi que ses annexes et tous actes afférents.

Risques liés à la présence d'anciennes carrières impasse du Gibier et Rue de la Corderie - Sollicitation du Fonds Barnier – extension de la demande

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE d'acquitter les loyers hors charges dus dans le cadre du relogement provisoire des propriétaires du bien cadastré CE 38 et situé 39 impasse du Gibier,
- ❑ DECIDE de rembourser, sur présentation de justificatifs, les sommes déjà versées au titre du relogement provisoire et du déménagement, par les propriétaires du bien cadastré CE 38 et situé 39 impasse du Gibier,
- ❑ DECIDE d'étendre à la propriété cadastrée CE 38 et située 39 impasse du Gibier, la sollicitation du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit Fonds Barnier, afin d'obtenir le remboursement des sommes versées dans le cadre du relogement,

- ❑ DECIDE d'étendre aux propriétés cadastrées CE 38 et CE 39 situées impasse du Gibier, CE 168 et CE 171 situées boulevard de la Paix, CE 148 et CE 149 situées rue de la Garenne, la sollicitation du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dans le cadre des études qui seront menées pour chiffrer le montant des travaux de confortement des propriétés concernées,
- ❑ DECIDE d'étendre aux propriétés cadastrées CE 38 et CE 39 situées impasse du Gibier, CE 168 et CE 171 situées boulevard de la Paix, CE 148 et CE 149 situées rue de la Garenne, la sollicitation du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dans le cadre des travaux de confortement qui pourront être menés sur lesdites propriétés,
- ❑ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective la présente délibération.

1001 Grand Parc – Rétrocession d'un cheminement, de réseaux et d'une emprise d'espaces verts au profit de la Ville

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de la rétrocession au profit de la Ville d'une bande de terrain de 129 m² issue de la parcelle cadastrée en section CL numéro 43 constituée d'une voie douce traversant des espaces verts. La cession se fera au prix de 2 173,60 € net vendeur. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Ville,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique de vente, étant précisé qu'il faudra respecter toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la Ville,
- ❑ DECIDE de confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude de Maître Olivia STEVENOT-DESPREZ, 8 place de l'Horloge, 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR.

6 place de l'Horloge – Vente par la Ville de lot n° 5 de la copropriété de l'Horloge

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de la vente du lot 5 d'une surface de 95,14 m² issu de la copropriété « Ensemble Immobilier de l'Horloge » cadastré section DC n° 12 pour une contenance totale de 2 763 m², situé au 6 place de l'Horloge, au profit de Mme SIMAO Sabrina au prix de 140 000 € TTC. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente, étant précisé qu'il faudra respecter dans ledit compromis toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la Ville.

- ❑ DECIDE de confier les rédactions du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude VIELPEAU & Associés, notaires, 6 rue du Docteur Rayer, 14000 CAEN.

320 Le Val – Vente par la Ville des lots 6 et 75 de la copropriété

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de la vente du lot 75 d'une surface de 103,84 m² et du lot 6 constituant une place de stationnement issus de la copropriété située au 320 Le Val cadastrée section DD n°18 pour une contenance totale de 3 277 m², au profit de Madame BEAUFILS Christelle au prix de 80 000 € HT. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente, étant précisé qu'il faudra respecter dans ledit compromis toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la Ville,
- ❑ DECIDE de confier les rédactions du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude de Maître Olivia STEVENOT-DESPREZ, 8 place de l'Horloge, 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR.

Dénomination de l'allée Socrate et de la rue Yvonne Lucas

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Philippe LAFORGE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de rapporter la délibération n°2015.11.140 du 2 novembre 2015 en ce qui concerne la dénomination de l'allée Yvonne Lucas, les autres dispositions de cette même délibération restant inchangées et applicables,
- ❑ DECIDE de nommer « allée Socrate », l'allée qui rejoint la rue d'Epron à la rue du Perthuis et située entre l'allée des Epis et le Clos du Prieuré. Cette nomination vient remplacer la dénommée « allée Yvonne LUCAS »,
- ❑ DECIDE de nommer « rue Yvonne LUCAS », la rue qui rejoint la rue du Perthuis à la rue d'Epron au droit de l'opération « Les Hauts du Golf ».

Dénomination du rond-point des Droits de l'Enfant

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de nommer « Rond-point des Droits de l'Enfant », le rond-point qui se situe à l'entrée de la Ville au niveau du château d'eau.

Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

La séance est levée à 0h.

Le Maire,

Rodolphe THOMAS